

Allocations familiales : le changement automatique

BRUXELLES

Parents, vous n'avez peut-être pas totalement compris à quelle sauce vous alliez être mangés avec la réforme des allocations familiales à Bruxelles.

Bonne nouvelle, c'est en fait très simple. Encore mieux, vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

Le 1^{er} janvier 2020, tout le monde basculera dans le nouveau système (*Le Soir* du 29/03). Toutefois, les familles nombreuses, qui auraient pu être lésées lors de la période transitoire (jusqu'en 2026), recevront automatiquement une compensation pour ne rien perdre par rapport à ce qu'elles touchent dans le système actuel. Elles basculeront totalement et définitivement dans le nouveau système (avec 150 euros minimum par enfant jusqu'à 12 ans) dès le moment où l'ancien ne sera plus avantageux (quand la famille passe de trois enfants à charge à un seul, par exemple).

La réforme incitera simplement à faire moins d'enfants qu'aujourd'hui. Rudi Vervoort, le patron du gouvernement bruxellois, l'a bien expliqué. « C'est la

fin de la politique nataliste d'après-guerre. Elle est dépassée. » Créer une famille nombreuse après 2020 sera moins intéressant financièrement. Si vous tombez enceinte de triplés, tentez d'accoucher avant le 31 décembre 2019 si vous voulez profiter de l'anomalie de l'ancien système qui encourageait à procréer un maximum...

Si la plupart des acteurs économiques, syndicats et autres organisations ont réagi positivement, quelques inquiétudes demeurent. Ceux qui déménagent d'une Région à l'autre en Belgique devront désormais bien se renseigner.

La Ligue des familles regrette que les familles monoparentales perçoivent à l'avenir moins d'aides à Bruxelles qu'en Wallonie. Elle déplore aussi le fait que la prime de naissance sera divisée par deux à partir du deuxième enfant (elle sera de 500 euros contre 957 actuellement).

Cela s'explique probablement par le coût de la réforme : 30 millions d'euros par an. Il fallait bien aller chercher un peu d'argent quelque part. ■

MAXIME BIERMÉ